

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Matthew Dubois
- ❖ Monsieur Luc Cloutier
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffièrre adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h32.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Bienvenue par Monsieur le Maire
2. Prise des présences
3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025 avec dispense de lecture
6. Correspondance
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Variations budgétaires

8. Administration et affaires courantes

- 8.1** Dépôt des déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2025
- 8.2** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 8.3** Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026
- 8.4** Carrefour jeunesse emploi (CJE) - Demande de participation à l'édition 2026 du Trio Desjardins pour l'emploi
- 8.5** Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
- 8.6** Renouvellement du contrat d'assurance de dommage auprès de FQM Assurances
- 8.7** Trans-Appel Inc. - Renouvellement de l'entente de service de transport adapté
- 8.8** Résolution autorisant le dépôt d'une demande au programme Circonflexe du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE)
- 8.9** MRC du Val-Saint-François – Point de dépôt et collecte des arbres de Noël
- 8.10** Entretien de la patinoire extérieure – Parc Lamoureux - Saison hivernale 2025-2026
- 8.11** Renouvellement d'adhésion au service de médiation citoyenne d'Équijustice Estrie pour l'année 2026
- 8.12** Nomination des membres aux comités municipaux
- 8.13** Déclaration de compétence de la MRC en matière de transport collectif – Réponse de la Municipalité (aucun employé ni matériel concernés)

9. Développement local et régional**10. Urbanisme****11. Voirie****12. Rapport des activités du Maire****13. Varia**

- 13.1** Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028
- 13.2** Couvent du Mont Saint-Patrice – Versement final conformément à la résolution 2019-087

14. Période de questions du public**15. Levée de la séance****RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 10 novembre 2025 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 21 074,67 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 11 388,44 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 100 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-06

Variations budgétaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à des amendements budgétaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'AUTORISER

le directeur général à effectuer les transferts budgétaires nécessaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire, tels que décrits ci-dessous :

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES			
No poste	Description	Montant crédit	Montant débit
02-320-00-516	« <i>Location de machinerie, outillages</i> »	(18 500,00 \$)	0,00 \$
02-130-00-522	« <i>Entretien & répar. Bâtisse (Bureau municipal)</i> »	0,00 \$	3 000,00 \$
02-130-00-999	« <i>Divers</i> »	0,00 \$	6 000,00 \$
02-320-05-622	« <i>Matériaux - membranes</i> »	0,00 \$	5 000,00 \$
02-320-15-642	« <i>Articles de signalisation</i> »	0,00 \$	1 000,00 \$
02-320-25-526	« <i>Tracteur John Deere</i> »	0,00 \$	2 000,00 \$
02-460-00-459	« <i>Trappage de castors</i> »	0,00 \$	1 500,00 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-07

Dépôt des déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2025

Conformément aux exigences du *Code municipal du Québec* et aux normes comptables (SP 2200), la direction générale atteste que les membres du conseil ont déposé leur déclaration des apparentés, tel que prescrit par le formulaire obligatoire du MAMH, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

Ces déclarations sont conservées au registre prévu à cet effet et serviront à identifier les opérations à présenter avec le rapport financier annuel.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-08

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires – Année 2025

En conformité avec les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), tout membre du

conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, ainsi que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection pour une déclaration de mise à jour.

La direction générale atteste que les membres suivants du conseil municipal du Canton de Cleveland ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 :

- Herman Herbers, maire
- Daniel Braün, conseiller district 1
- Fernand Leclerc, conseiller district 2
- Matthew Dubois, conseiller district 3
- Luc Cloutier, conseiller district 4
- Sylvie Giroux, conseillère district 5
- Charles Brochu, conseiller district 6

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été dûment remises et inscrites au registre prévu à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-09

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront à la salle du conseil au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland :

CALENDRIER 2026

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

MOIS	DATE
Janvier	12 janvier 2026 à 19h30
Février	2 février 2026 à 19h30
Mars	2 mars 2026 à 19h30
Avril	MARDI 7 avril 2026 à 19h30
Mai	4 mai 2026 à 19h30
Juin	1 ^{er} juin 2026 à 19h30

Juillet	6 juillet 2026 à 19h30
Août	17 août 2026 à 19h30
Septembre	MARDI 8 septembre 2026 à 19h30
Octobre	5 octobre 2026 à 19h30
Novembre	2 novembre 2026 à 19h30
Décembre	7 décembre 2026 à 19h30

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale, conformément à la Loi qui régit la municipalité, ainsi que sur notre site internet et sur notre calendrier des évènements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-10

Carrefour jeunesse emploi (CJE) - Demande de participation à l'édition 2026 du Trio Desjardins pour l'emploi

CONSIDÉRANT le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland reconnaît l'importance d'offrir des opportunités de formation et d'emploi pour la jeunesse ;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond est un partenaire de choix pour propulser les talents d'ici et d'ailleurs ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la participation au Trio Desjardins édition 2026 avec un montant de 1 000 \$ à inscrire dans la liste des dons 2026 lors de l'adoption du budget 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-11

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir en date du 1^{er} décembre 2025 est remise aux membres du conseil municipal pour lecture seulement.

Cette liste présente :

- Un montant de 87 394,01 \$ comprenant les taxes 2025, droits de mutation et permis ;
- Un montant de 9 736,84 \$ pour les années 2023 et 2024.

Le greffier-trésorier informe le conseil qu'un rappel a été envoyé en novembre à tous les propriétaires ayant un compte à payer et que des lettres ont été adressées aux propriétaires en défaut pour les années 2023 et 2024, les avisant des délais requis avant l'inscription sur la liste des immeubles à vendre pour non-paiement de taxes.

Il est également mentionné qu'une liste mise à jour sera présentée lors de la séance de février et que la liste des immeubles à vendre

pour non-paiement de taxes sera transmise en mars à la MRC du Val-Saint-François.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-12

Renouvellement du contrat d'assurance de dommage auprès de FQM Assurances

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit maintenir une couverture d'assurance dommages pour ses biens et ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de renouvellement de la part de FQM Assurances pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, selon la description suivante :

- La Municipale	27 262,00 \$
- La Municipale Automobile	1 978,00 \$
- Taxes applicables	2 631,60 \$
Total	31 871,60 \$

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'assurance dommages auprès de FQM Assurances, pour un montant de 31 871,60 \$, selon les conditions présentées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-13

Trans-Appel Inc. - Renouvellement de l'entente de service de transport adapté

CONSIDÉRANT l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel Inc. ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté.

QUE la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2026, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke).

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adhère au service de transport adapté pour l'année 2026 et de payer la contribution municipale établie à 7,54 \$ par personne, pour un montant total de 12 441 \$.

QUE soient prévus les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-14

Résolution autorisant le dépôt d'une demande au programme Circonflexe du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE)

CONSIDÉRANT QUE le programme Circonflexe – Prêt-pour-bouger du Conseil Sport Loisir de l'Estrie vise à rendre le sport, le loisir et le plein air plus accessibles à l'ensemble de la population estrienne ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme soutient notamment l'achat d'équipements sportifs, de plein air, de matériel de jeu et d'activité physique, ainsi que l'aménagement d'un espace d'entreposage pour le prêt d'équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets 2026–2027 afin de mettre en place un point de service local de prêt d'équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la période de dépôt s'étend du 4 novembre 2025 au 19 janvier 2026 à midi;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Circonflexe du CSLE pour l'année 2026-2027.

QUE cette demande vise l'achat d'équipements sportifs et de plein air, de matériel de jeu et d'activité physique, ainsi que l'aménagement d'un espace d'entreposage pour le prêt d'équipements.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions du programme si la demande est acceptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-15

MRC du Val-Saint-François – Point de dépôt et collecte des sapins de Noël

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre aux municipalités un service de collecte des sapins de Noël afin que ceux-ci soient déchiquetés et transformés en copeaux de bois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite contribuer à la récupération des sapins de Noël dans une perspective environnementale ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procède à une collecte porte-à-porte des sapins de Noël sur son territoire le 7 janvier 2026.

QUE les employés de voirie effectuent la collecte aux résidences durant ces journées et que les citoyens soient informés en décembre par le journal municipal « *Le Jaseur* » et le site Internet.

QUE la Municipalité autorise également un point de dépôt pour les sapins de Noël dans la cour arrière du bureau municipal, disponible jusqu'au 12 janvier 2026, et accessible aux citoyens des municipalités environnantes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-16

Entretien de la patinoire extérieure – Parc Lamoureaux - Saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland poursuit son engagement à offrir une patinoire extérieure au parc Lamoureaux durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire extérieure du parc Lamoureaux est très populaire et accessible gratuitement à l'ensemble de la population, incluant les résidents des municipalités avoisinantes, favorisant la pratique d'activités sportives et récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de M. Cédric Paré pour l'entretien de la patinoire extérieure au coût forfaitaire de 4 000 \$;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ACCEPTER la proposition de M. Cédric Paré pour l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison hivernale 2025-2026, au montant forfaitaire de 4 000 \$.

QUE le paiement pour ces travaux soit effectué en deux (2) versements aux périodes suivantes :

- Semaine du 26 janvier 2026 : 2 000 \$
- Semaine du 23 février 2026 : 2 000 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-17

Renouvellement d'adhésion au service de médiation citoyenne
d'Équijustice Estrie pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la mission d'Équijustice Estrie en matière de médiation citoyenne permet à toute personne traversant une situation de conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue et favoriser un dénouement équitable ;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens du Canton de Cleveland peuvent à l'occasion s'adresser à la municipalité afin de les aider à résoudre des situations de conflit de voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler son adhésion au service de médiation citoyenne offert par Équijustice Estrie pour l'année 2026, au coût de 1 103 \$, afin de maintenir un service gratuit pour les utilisateurs ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland signifie à l'organisme Équijustice Estrie sa volonté de renouveler son adhésion au service de médiation citoyenne pour l'année 2026.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-110-00-494 « Association diverses ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-18

Nomination des membres aux comités municipaux

CONSIDÉRANT l'étendue des responsabilités de la Municipalité dans plusieurs domaines et la nécessité de recevoir des recommandations spécialisées, le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à la nomination de ses membres sur différents comités chargés de lui formuler des recommandations ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil nomme les membres suivants aux comités municipaux :

ADMINISTRATIF
Rôle : Planifier, discuter, évaluer les projets, budget, réévaluation des dons et faire les suivis du lac à l'épaule, etc.
M. Daniel Braün
M. Fernand Leclerc

Mme Sylvie Giroux
M. Herman Herbers
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : 4 réunions par année ou au besoin
BIBLIOTHÈQUE / VALFAMILLE / MAISON DE LA FAMILLE (LES ARBRISSEAU) / CDC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
Rôle : Participer, informer le conseil et représenter la municipalité aux rencontres intermunicipales de la bibliothèque et toutes invitations en lien avec la famille
Mme Sylvie Giroux
Fréquence : 6 – 8 réunions par année
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
Rôle : Recommander les décisions en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire
M. Matthew Dubois
M. Luc Cloutier
M. Charles Brochu
- Citoyen(ne)
- Citoyen(ne)
- Citoyen(ne)
M. Herman Herbers
M. Alexandre Thibault – Inspecteur
Fréquence : 4 réunions par année ou au besoin
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉGION DE RICHMOND (CDIRR)
Rôle : Assurer une présence dans le but de protéger les intérêts de la municipalité.
M. Daniel Braün
DÉMOLITION
M. Fernand Leclerc
M. Charles Brochu
M. Herman Herbers
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : Au besoin
LOISIRS DE CLEVELAND
Rôle : Préparer et participer à l'organisation de nos activités familiales, proposer des idées en diversification d'offres en loisirs, supporter la nouvelle ressource en loisirs.
M. Fernand Leclerc
M. Matthew Dubois
M. Luc Cloutier
M. Charles Brochu*
M. Herman Herbers

Mme Francesca Lebrasseur – Adjointe administrative
Fréquence : Au besoin (6 réunions par année à déterminer)
* M. Charles Brochu : Présence aux réunions de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
RICHMOND ET SES JEUNES
Rôle : Clarification, mission, provenance des fonds, objectifs, zéro immobilisation
M. Matthew Dubois
Fréquence : 6 - 8 réunions par année
SSIRR (INCENDIE)
Rôle : Assister aux rencontres, participer aux décisions stratégiques, représenter la municipalité et informer le conseil des décisions et suivis
M. Daniel Braün
M. Fernand Leclerc
M. Herman Herbers
Substitut : M. Charles Brochu
TRANS-APPEL
Rôle : Assister aux rencontres et informer le conseil lorsqu'il y a lieu
M. Luc Cloutier
Fréquence : 6 réunions par année
VOIRIE
Rôle : Rencontre planifiée par le responsable voirie Maxime pour discuter des besoins en équipements et projets de la municipalité.
M. Fernand Leclerc
M. Matthew Dubois
M. Charles Brochu
M. Herman Herbers
M. Maxime Carrier – Contremaître de la voirie
Fréquence : 4 réunions par année ou au besoin

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-19

Déclaration de compétence de la MRC en matière de transport collectif – Réponse de la Municipalité (aucun employé ni matériel concernés)

CONSIDÉRANT la résolution CM-2025-10-17 de la MRC du Val-Saint-François annonçant son intention de modifier sa déclaration de compétences en matière de transport collectif des personnes, incluant le transport en commun et le transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland n'exerce pas directement cette compétence et adhère annuellement au service de

transport adapté par entente avec Transport Appel Inc. ;

CONSIDÉRANT QU' aucun employé ni équipement municipal n'est affecté par cette déclaration de compétences ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland informe la MRC du Val-Saint-François qu'elle n'a aucun employé ni équipement municipal affecté par la déclaration de compétences en matière de transport collectif des personnes.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-20

Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera :

1. Le budget de la Municipalité du Canton de Cleveland pour l'exercice financier 2026 ;
2. Le plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 ;

se tiendra **le 15 décembre 2025 à midi (12h00)** à la salle du conseil située au 292, chemin de la Rivière, Cleveland.

Un avis public sera publié, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-21

Couvent Mont Saint-Patrice – Versement final conformément à la résolution 2019-087

CONSIDÉRANT la résolution 2019-087 par laquelle le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland s'est engagé à soutenir le Couvent du Mont Saint-Patrice pour la réalisation du projet d'ascenseur, par un don annuel de 1 500 \$ pour une période de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été suspendus et que les versements ont été interrompus en raison de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les sommes déjà versées conformément à cet engagement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de l'ascenseur sont maintenant terminés ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant final de 3 000 \$ au Couvent du Mont Saint-Patrice.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19 h 50 à 20 h 15

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-22

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la séance soit levée à 20h15.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 12 janvier 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 2^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier